

NOMENCLATURE ACTES : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

**ARRETE  
CONCERNANT LA LOCATION GERANCE DE L'AUTORISATION DE STATIONNEMENT  
N° 1 (1 Place du Cœur Battant)**

**Le Maire de la Commune de Vauréal,**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes,

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2213-33 relatif à la compétence du Maire pour délivrer les autorisations de stationnement,

**VU** la loi 2014-1104 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 relative aux taxis et aux voitures de transports avec chauffeur,

**VU** le décret 2014-1725 du 30 décembre 2014 portant application de la loi précitée,

**VU** le code des transports et notamment ses articles L.3121-1-2 et R.3121-4 relatifs à la profession d'exploitant de taxi,

**VU** le code de la route,

**VU** le code du commerce,

**VU** le code de la consommation,

**VU** le code du travail,

**VU** le code pénal,

**VU** l'arrêté municipal n° 63/2018/URBA en date du 14 février 2018 portant sur la réglementation en matière de circulation et de stationnement des taxis,

**VU** l'arrêté municipal portant autorisation de stationnement de taxi n° 165/2020/URBA en date du 29/06/2020, attribué à la société TAXI ANGELIQUE DIALLO - 22 avenue Gavroche - 95490 Vauréal,

**VU** le contrat de location gérance signé le 03/12/2024 entre la société « TAXI ANGELIQUE DIALLO » et la société « TAXI EDS »,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** La société « TAXI ANGELIQUE DIALLO », représentée par Madame Angélique Diallo, titulaire de la carte de conducteur de taxi délivrée sous le numéro 09520040301 par le préfet du Val d'Oise, qui a conclu un contrat de location gérance avec la société « TAXI EDS » représentée par Monsieur Eric Zeca Da Silva, titulaire de la carte de conducteur de taxi délivrée sous le n° 09525027301 délivrée par le préfet du Val d'Oise est locataire de l'autorisation de stationnement n°1, à partir du 24 février 2025 jusqu'au 02 juillet 2025.

**ARTICLE 2 :** La société « TAXI EDS » représentée par Monsieur Eric Zeca Da Silva, locataire de l'autorisation de stationnement n° 1 et d'un véhicule équipé en taxi, exerce à compter du 24 février 2025 son activité professionnelle, avec le véhicule suivant mis à disposition par la société « TAXI ANGELIQUE DIALLO », représentée par Madame Angélique Diallo.

- Type : KIA
- N° immatriculation : ET-101-LQ

Les caractéristiques du taximètre sont :

- Marque/Modèle : ATA Primus RS-01
- N° de série : 020069754

**ARTICLE 3 :** Le conducteur autorisé à conduire ce véhicule est Monsieur Eric Zeca Da Silva, titulaire de la carte de conducteur de taxi, délivrée sous le n° 09525027301 par le préfet du Val d'Oise.

**ARTICLE 4 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Préfecture du Val d 'Oise,
- Police Municipale de Vauréal,
- Commissariat de Jouy-le Moutier.

**ARTICLE 5 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Vauréal, le 19 février 2025

**Le Maire de Vauréal,**

**Raphaël LANTERI**

**Date exécutoire :**

.....1.9.FEV.,.2025..

**Date de notification :**

.....1.9.FEV.,.2025.

**Date de mise en ligne :**

..1.9.FEV.,.2025...



Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois, devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa réception par le représentant de l'Etat ainsi que de sa notification à la personne intéressée ou de sa mise en ligne pour tout tiers ayant un intérêt à agir.